

RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00641

Numéro SIREN : 820 706 810

Nom ou dénomination : 16 JEAN JAU

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2018 sous le numéro de dépôt 3210



Anthony ARRIVÉ  
Pierre BALZEAU  
Lionel BENOIST  
Jérôme BOURDEAU  
Patrick CRUCHON  
Pascal DEL'HOMME  
Marie-Pascale GANDOUIN  
Jean-Philippe JOUBERT  
Frédéric MENOU  
Laurent MORILLON  
Yves PAUGAM  
Démosthène SIMONNEAU  
Jacky TIFFOUIN

Commissaires aux Comptes

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
31 MAI 2018
Me B. LAISNE Greffier Associé GREFFE - RCS 

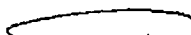
2018003210

n° de  
dépôt



n° de  
gestion

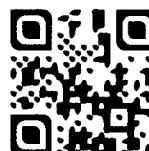
n° de  
facture



n° de  
chrono

« 16 JEAN JAU »  
16 Place Jean Jaurès  
37000 TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA  
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION  
DE LA SARL « 16 JEAN JAU »  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE





**« 16 JEAN JAU »**

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €  
16 Place Jean Jaurès

37000 TOURS  
820 706 810 RCS TOURS

**Rapport du Commissaire à la transformation  
sur la transformation de la SARL « 16 JEAN JAU »  
en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



Aux associés,

2018003210

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences destinées que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Poitiers, le 27 avril 2018

Pour HSF AUDIT

Jean-Philippe JOUBERT

Gérant

Commissaire aux Comptes

